





Notre engagement : Vivons sport!

Aīkido, Boxe, Judo, Ju-Jitsu, Karaté, Lutte, Savate, Taekwondo...





L'Adeps et les fédérations sportives reconnues s'engagent pour une pratique éthique et sûre des sports de combat et des arts martiaux!

Combat pour la dignité et le respect

Les fédérations sportives de combat, d'arts martiaux et de sports d'opposition reconnues s'engagent à respecter absolument la Charte Vivons Sport en s'appuyant sur les valeurs qui les caractérisent. Elles s'inscrivent ainsi pleinement dans le cadre d'un projet de société.

Elles s'engagent plus particulièrement :

- à collaborer entre elles et avec l'Administration générale du Sport (Adeps) sur des thèmes d'intérêts communs ;
- à organiser et à certifier une initiation adaptée et responsable ;
- à organiser, le cas échéant, des perfectionnements qui permettent ensuite une compétition adaptée et encadrée pour ceux qui en sont jugés dignes ;
- à veiller à ce que les pratiquants ne mettent ni leur intégrité ni leur santé en jeu pas plus que celles de leurs opposants qui sont d'abord des partenaires ;
- à encourager ou à imposer à leurs formateurs une formation reconnue et homologuée par l'Administration générale du Sport ;
- à valoriser une pratique saine et respectueuse en privilégiant essentiellement le contrôle de soi et la recherche de la vertu ;
- à inciter leurs affiliés à participer à des compétitions organisées exclusivement par des structures sportives, administratives ou légales pour lesquelles le respect de la Charte Vivons Sport ! est garanti ;
- à organiser entraînements, démonstrations et, le cas échéant, compétitions dans des lieux et des conditions optimales.

Le Ministre des Sport et l'Administration générale du Sport s'engagent à favoriser et soutenir les fédérations signataires reconnues.